

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/60

Conseil municipal du mardi 18 novembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christian Rageade

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André Brottet, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Danielle BLATH, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Eloïse REVOL donne pouvoir à Loïc Barberat ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Laetitia Jousse ; Laurence SPAHR donne pouvoir à André Brottet ; Aurore TOMA donne pouvoir à Danielle Blath ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

OBJET : CMJ – Voyage à Paris 2025 – Participation financière des adultes

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'un voyage à Paris a été organisé pour marquer l'engagement des membres du Conseil Municipal des Jeunes par une visite de l'Assemblée Nationale. Les jeunes conseillers municipaux ont profité de leur déplacement pour visiter d'autres lieux emblématiques de la capitale, tel que le musée du Louvre et l'Arc de Triomphe.

Le voyage et le coût des visites des jeunes conseillers municipaux est pris en charge par la mairie mais les adultes participent à hauteur de :

45 euros pour le voyage aller

55 euros pour le voyage retour

8,7 euros pour la visite de l'Arc de Triomphe

= 108,70 euros par personne

Un seul adulte devra moins à la commune, puisqu'il est allé à Paris par ses propres moyens. Sa participation sera donc uniquement de 53,70 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les montants de participation financière fixée ci-dessus

DIT que le paiement de ces participations fera l'objet d'un titre par le service comptable

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20251118-202509_202560-DE
Reçu le 19/11/2025 Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 19 novembre 2025

